

France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les ministres des affaires étrangères qui siègent au Conseil de Barents se réunissent une fois l'an.

La coopération au sein du Conseil de Barents se distingue par son approche à deux volets, soit au niveau national et au niveau régional. Pour réussir, la coopération doit reposer sur une participation régionale vigoureuse et vivante. Le Conseil régional et ses organismes ont un rôle vital à jouer pour ce qui est de refléter les besoins et les préoccupations des gens vivant dans la région de Barents, de promouvoir les liens transfrontaliers et d'élaborer des projets qui offrent directement un avantage pour la région. Le Conseil régional sert de tribune au débat sur des questions qui présentent un intérêt particulier pour les peuples autochtones. Il y a une similitude entre l'approche sectorielle des intérêts circumpolaires canadiens et celle du Conseil de Barents.

PRENDRE ACTE : L'ARCTIQUE CANADIEN ET LES NOUVEAUX ENJEUX AU XXI^e SIÈCLE

Dans son rapport de 1999, le commissaire à l'environnement et au développement durable a relevé certaines réussites du gouvernement du Canada tout en cernant un certain nombre de défis auxquels il demeure confronté. Le commissaire y a intégré un rapport d'étude spéciale sur l'Arctique canadien, dont les objectifs étaient de fournir un aperçu de certains enjeux environnementaux d'envergure internationale touchant le nord du Canada et de tirer des leçons de la mise en œuvre d'accords et de programmes internationaux en matière d'environnement intéressant l'Arctique canadien afin de pouvoir les appliquer à d'autres secteurs.

Le rapport s'inscrit dans une perspective régionale et se concentre sur les efforts de mise en œuvre du gouvernement du Canada dans le cadre de quatre accords et programmes internationaux visant directement l'Arctique canadien.

Ces accords et programmes portent sur deux thèmes : la protection de la faune et de son habitat (Accord international sur la conservation des ours blancs (polaires) et leur habitat et Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine) ainsi que la pollution transfrontalière (Protocole relatif aux polluants organiques persistants de la CEE-ONU, pas encore en vigueur).

Les accords sur la gestion des ressources fauniques témoignent de l'importance que revêt l'utilisation durable des ressources fauniques pour les habitants de l'Arctique, tout particulièrement les peuples autochtones. Les accords et programmes axés sur les polluants transfrontaliers

« Les systèmes écologiques et environnementaux de l'Arctique constituent un facteur important des processus planétaires et de l'équilibre de la vie sur Terre. Ces systèmes régularisent le climat de la planète. Ils refroidissent l'air et absorbent la chaleur venue des tropiques par les courants atmosphériques et océaniques. Ils jouent aussi un rôle dans la circulation des eaux froides et chaudes entre les régions septentrionales et méridionales du globe. Étant donné que ces phénomènes planétaires sont intégrés, le climat et les systèmes vivants de la Terre entière seraient modifiés si la capacité actuelle de l'Arctique de réguler la température était altérée. »

— Commissaire à l'environnement et au développement durable, Rapport de 1999, par. 6.8